

Transport Routier – Plan de Résilience : Les Organisations Professionnelles du transport routier obtiennent une aide de 400M€ – Sa mobilisation du 21 mars est annulée

18 MARS 2022



Projet de Loi Climat et Résilience – Transition énergétique

Avec les mesures votées, ce sont les Français qui vont devoir payer la facture finale et les camions étrangers qui vont rouler !

Le Projet de Loi Climat et Résilience est actuellement en débat à l'Assemblée nationale. Les Députés de la majorité viennent de voter des mesures qui vont peser lourd sur les finances des entreprises françaises du transport et de la logistique, l'emploi et sur le portefeuille des citoyens. Ce texte se résume à des mesures fiscales sans effet environnemental. Il se traduira par une hausse sans précédent des prix du transport pour les industriels et producteurs, qui sera répercutée sur les consommateurs. Ce sont bien les Français qui paieront la facture finale !

Une chose est d'invoquer la transition énergétique, une autre est de s'en donner les moyens !

Au-delà de l'impact négatif sur les entreprises françaises de transport et de logistique qu'aura l'augmentation sans précédent de la fiscalité sur le secteur (articles 30 et 32 du projet de loi) ce texte n'apporte aucune solution concrète pour accompagner les entreprises dans leur transition énergétique.

Les Organisations Professionnelles du secteur (FNTR UnionTLF et OTRE) dénoncent une nouvelle fois une approche fiscale purement punitive alors même que pour remplacer intégralement les flottes de véhicules par des motorisations dites « propres », il faut se situer dans un calendrier réaliste. Quand seront-ils véritablement disponibles en masse ? Quand disposera-t-on de réseaux appropriés d'avitaillement pour distribuer l'énergie ?

Les travaux engagés entre l'Etat, les constructeurs, les énergéticiens et les transporteurs sur ces sujets, et qui ne se termineront qu'en juin, permettent d'ores et déjà d'affirmer qu'en 2030 les objectifs seront loin d'être atteints.

La seule chose concrète dans le projet de loi c'est la volonté du Gouvernement d'instaurer des taxes, encore des taxes !

Un Projet de Loi qui fait la part belle à la concurrence étrangère et pénaliser l'emploi en France :

Les hausses de fiscalité votées vont d'abord affecter les entreprises françaises de transport et de logistique les rendant encore moins compétitives face à leurs concurrents étrangers. Un comble dans

Tout en se félicitant que le secteur du transport routier soit enfin reconnu comme l'un des plus exposés à la hausse des coûts des intrants, l'OTRE avait été fortement déçue par le contenu du plan de

résilience qui ne prévoyait finalement aucune réelle mesure spécifique pour le secteur du transport routier.

Dès le 16 mars, répondant aux annonces du Premier ministre ouvrant une porte à la négociation, l'OTRE et l'ensemble des Organisations Professionnelles du secteur ont travaillé avec le Ministre Délégué aux Transports à définir les modalités d'un complément d'aide compte tenu de la spécificité de notre secteur dépendant fortement des prix du carburant.

Après de très âpres négociations, dont l'OTRE a été un acteur majeur, un accord vient d'être trouvé. Il porte sur une enveloppe budgétaire de 400M€ d'aides directes aux véhicules moteurs exploités par les entreprises du transport routier (transport routier de marchandises, transport routier de voyageurs et transport sanitaire).

A cette aide complémentaire s'ajoute :

- La réduction de 15 centimes d'euros ht/l à la pompe et à la cuve n'affectant pas le niveau des indexations gasoil durant quatre mois (1er avril – 31 juillet);
- L'accélération du remboursement de la TICPE selon un rythme mensuel pour les véhicules éligibles ;
- Le contrôle renforcé de la DGCCRF de la bonne application du cadre légal relatif à la prise en compte des variations des prix des carburants dans les contrats de transport et en matière de délais de paiement.

Par ailleurs, le ministre des Transports s'est engagé à intervenir auprès des autorités organisatrices de la mobilité pour que les contrats publics relatifs aux transports collectifs de voyageurs puissent bénéficier de révisions intermédiaires prenant en compte les évolutions des prix du carburant.

L'OTRE se félicite de cet accord qui est la reconnaissance du rôle stratégique que tient le transport routier dans l'économie du pays même si elle a conscience qu'il ne solutionne pas l'ensemble des problématiques notamment les questions de fiscalité. **En responsabilité, l'OTRE décide d'annuler sa mobilisation du 21 mars dans les régions.**

Répartition des aides :

Catégorie	Nbre de véhicule.	Aide Par véhicules	Montant de l'aide
Autocars	55 400	1000	55 400 000
<=7,5 T	4 800	400	1 920 000
7.6-25.9 T	63 600	600	38 160 000
>=26T	47 000	750	35 250 000
Tracteurs	165 000	1300	214 500 000
VUL, Ambulances, VSL	184 000	300	55 200 000
Total	519 800		400 430 000

[Lire le communiqué de presse](#)